

Dotation aux nouveaux entrants Idex et UPS

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 9 février 2016
Délibération 2016/02/CR-005**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38 et 54 ;

Après avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche allouent aux nouveaux entrants Idex et Université Toulouse III - Paul Sabatier les sommes suivantes.

- 8 000 € pour les maîtres de conférences éligibles à l'Idex
- 4 000 € pour les maîtres de conférences UPS
- 10 000 € pour les professeurs UPS

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de bulletins blancs : 0

Toulouse, le 11 février 2016

Le Président,



Jean-Pierre VINEL